



UNION DES ASSOCIATIONS DE NAVIGATEURS DU MORBIHAN

ASSOCIATION LOI 1901

SIEGE SOCIAL : capitainerie 4 rue du commerce 56000 VANNES

COURRIEL : president@unan56.fr

ASSOCIATION LOI 1901

02974076010297407601

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

28 février 2015

ETAT DES PRESENTS

BUREAU

Président:	P. CLAUDEL
Vice-Président :	Y. CHAILLEUX
Secrétaire général :	P.Y. LE GUEN
Trésorier général :	C. PARIS
Trésorier adjoint et Webmestre :	C. HAZEBROUCQ
Membre du bureau :	L. BRAULT
Membre du bureau :	J. CONAS
Membre du bureau :	J.L. JACQUIER

DELEGUES

01 AUPP Port Louis La Pointe :	absent	non cotisé
02 AUPL Locmalo :	absent	non cotisé
03 AUPL Locmiquelic:	absent	non cotisé
05 AP4 Plouhinec :	absent	non cotisé
07 APSH St Hélène :	L. BRAULT (Pt)	
08 APPH Port Haliguen :	J.L. ROBERT (Pt), A. ZINS	
10 APSG St Goustan :	J. NIQUEL (Pt), S. RIO	
11 SNLB Le Bono :	A. LEVEQUE (Pouv)	
12 APB Baden :	P. VINCENT (Pt), R. EVENO, P.CLAUDEL	
13 ANLB Larmor Baden :	JF BERTHOU(Pt) Y. GUILLEMOT, M. MARTINOT	

14 AMBE Baden Est :	A. LECORVEZ (Pt)
15 U2P2B Baden Port Blanc :	M. LE GUERN (Pouv)
16 UAPIM Ile aux Moines :	P. BOYARD (Pt)
17 AUMA BOULINE Arradon :	A. LERCULEY (Pt), M. BRIENS, M. BELBEOCH, M. LE BARDER
18 AUMIA Ile d'Arz :	P.DENIS (Pt)
19 AMI AMIGESTION CONLEAU :	absent
20 AMIC Vannes Conleau	P. DUMAS (Pt)
21 AMIS de Conleau :	absent excusé P. CLAUDEL (Pouv)
22 APPV Vannes Port :	absent
23 APPAC Arzal Camöel :	R. ALLAIN (Pt), A. JACQUEMIN, G. BOZEC
24 AML Séné Langle :	L. LE GREGAM (Pt)
25 AMLG La Garenne :	R. LE BOZEC (Pt)
26 L'ARMELOISE St Armel :	P.MILLOT (Pt)
27 ANPC Arzon Pen Castel :	J. MAGUERINI (Pt)
28 ANAK : Arzon Kerners :	C. TALOUR (Pt), JL. JACQUIER
29 ASUC Arzon Le Crouesty :	C. HAZEBROUCQ (Pt), J. EPAILLARD JP. ROSE, M. JEANJEAN
30 ANM Monteno Arzon :	B. GOGLY (Pt), P. LE BRAS,
31 AUPE Le Tour du Parc :	C. PARIS(Pt), M. RIVET, 1 délégué
32 AU2P Damgan Penerf :	absent
33 AUPRB La Roche Bernard :	R.SCHREIER(Pt)
35 APR Redon port :	absent (Excusé)
37 AMSG Sarzeau	J. CONAS (PT) , PY LE GUEN

41 présents, soit 21 présidents et 20 délégués et pouvoirs.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président de l'UNAN 56, Patrick CLAUDEL, salue l'assistance et remercie Mme Nadine Ducloux, maire-adjoint, représentant le maire de Vannes ainsi que Mme Christine Bonnaire et M. Pierre Johannel, représentant la station SNSM du Golfe du Morbihan d'avoir répondu à notre invitation. M. Michel Lebras, directeur de la compagnie des ports du Morbihan, étant excusé, notre invitation ne lui étant pas parvenu comme elle aurait dû.

■ SUJETS ABORDES

Le CR de l'AG du 15 février 2014 est soumis à l'approbation de l'assistance, il est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral

Après la période troublée passée, puis la relance engagée en 2013, le président expose que l'année 2014 témoigne de la remise en ordre de marche de notre Union, ce qui n'était pas gagné d'avance. L'investissement des associations et tout particulièrement de certains membres de celles-ci a été déterminant pour parvenir à ce résultat. Ceci doit être mentionné car c'est bien la volonté d'agir ensemble qui justifie l'existence de notre Union .

Les groupes de travail sont à nouveau opérationnels (sauf un), les postes vacants du Bureau ont été pourvus, ainsi notre Union a pu fonctionner normalement l'année passée et défendre les intérêts des plaisanciers et de la plaisance chaque fois que nécessaire, conformément à notre vocation.

Les nouveaux membres du bureau : Loïc BRAUT, Joël CONAS, Jean-Louis JACQUIER, sont présentés à l'assistance; Patrick CLAUDEL les remercie vivement de leur engagement, lequel prendra fin à la prochaine élection du Bureau par le CA.

Le président signale que nous manquons néanmoins de membres dans certains groupes travail. Il rappelle que ces GT sont les moteurs de notre association et que tout moteur a besoin de carburant pour tourner à un bon régime !

La concertation engagée à notre initiative avec les autres UNAN bretonnes s'est affirmée (2 rencontres dont une le 25 novembre en présence de P.Dubois alors président de l'association des ports de Bretagne), chacun des participants y trouvant son compte pour le plus grand bien de nos adhérents. Ce qui conforte la volonté de chaque Union de poursuivre ces échanges informels, la prochaine fois avec le 44 si cette Unan le souhaite.

Puis le président évoque les relations tendues entre l'UNAN France et l'UNAN 56 à la suite de l'acceptation illégale par le CA de l'UNAN France de l'entrée en son sein de l'Union des plaisanciers des ports du Morbihan (UPPM), cette union étant constituée de l'APPM (La Trinité/Mer) et de l'ANDF (Foleux), toutes deux démissionnaires de l'UNAN56.

En l'occurrence, nous nous retrouvons dans le Morbihan avec deux "UNAN" départementales, en violation totale des statuts de l'UNAN, l'UPPM se plaçant en concurrente avérée de l'UNAN56.

Lors de l'AG de l'UNAN France à Paris le 8 décembre 2014, l'UNAN 56 a déposé une motion demandant le retrait pur et simple de cette association de l'UNAN France et par conséquent l'éviction de deux de ses membres qui siègent illégalement au bureau de l'UNAN France. Cette motion a été votée par les membres de l'AG à une large majorité, cependant le président de l'UNAN France Alain GARCIA a refusé de l'appliquer, par exemple en validant les candidatures au CA de l'UNAN de B.Vibert et de JC.Faveris, pourtant membres d'une association démissionnaire.

Devant la détermination de l'UNAN 56 à vouloir faire respecter la légalité au sein de l'UNAN, le président Garcia a décidé de créer une commission dite "d'arbitrage" composée de membres du CA de l'UNAN France, initiative n'ayant d'ailleurs aucune assise statutaire. Les conclusions de cette commission devant alimenter une prise de décision du Bureau.

Nous attendons la décision finale du président de l'UNAN France.

P. Claudel rappelle que le dernier CA a donné toute latitude au bureau de l'UNAN Morbihan pour faire en sorte que nos droits soient respectés, en fonction de quoi notre bureau n'exclut pas de porter cette affaire devant la justice faute d'une solution satisfaisante.

Rapport d'activités

Le président rappelle que chaque adhérent est en mesure de se tenir informé de notre activité, d'accéder aux compte-rendu, de connaître les sujets et dates de réunion (rubrique Agenda") en consultant notre site internet. Juste pour information, il précise qu'en 2014 le bureau s'est réuni 8 fois, 1 AG et 2 CA ont été organisés, que 8 réunions ou participations à leur AG ont eu lieu avec les AL et que nous avons été activement présents dans plusieurs dizaines de réunions "extérieures".

Ainsi, l'UNAN 56 participe de manière étroite aux groupes de travail mis en place par nos partenaires institutionnels: SMVM (3 commissions) et succès de l'action contre le financement des zones de culture marines par les budgets des ZMEL, PNR (programme VALMER sur les zostères et autres consultations), réunions NATURA 2000 (comités de pilotage et commissions diverses), SDAGE Etel-Golfe, Conférences

régionales de la mer et du littoral et toutes les commissions nautiques locales (DDTM) auxquelles nous sommes convoqués.

A son initiative, l'UNAN56 a rencontré le président du Conseil Général le 6 mars et plusieurs réunions et échanges ont eu lieu avec la Compagnie des ports du Morbihan, notamment sur les sujets des listes d'attente et de la transparence des budgets. Egalement, rendez-vous annuel le 28 mars avec le service des Phares et Balises .

A souligner, les relations maintenant étroites que nous avons instauré avec la mairie de Houat: la maire accepte dorénavant que l'UNAN56 participe de manière active avec la commune à l'amélioration des conditions de la fréquentation des rivages de l'île sur la base du maintien de la liberté de mouillage sur ancre (que l'administration avait envisagé de remettre en cause). Résultat particulièrement positif qu'une ou deux associations isolées avaient peu de chance d'obtenir.

Les groupes de travail ont fourni un travail important et fonctionnent bien excepté le GT Relations avec les associations dont l'animateur Pierric LE FUR, très actif en son temps, a lâché les commandes pour cause d'élection municipale et n'a pu être remplacé faute de volontaire, ce que déplore le président.

Le GT Communication animé par Y. CHAILLEUX a réalisé une étude approfondie concernant le renouvellement du site internet. Un appel d'offre a été effectué mais l'engagement de dépense a été différé compte-tenu de l'éventualité d'un recours dans l'affaire citée plus haut. Il a également actualisé la plaquette de présentation de l'UNAN56 tirée à 300 exemplaires.

Grace à M. PETIT, la revue de presse remporte un vif succès. Néanmoins il est demandé aux présidents de vérifier que la revue de presse parvient bien à tous leurs adhérents.

Le GT Environnement a fourni un gros travail sur les peintures antisalissure. A. LERCULEY son animateur, est sur le point de diffuser une fiche complète concernant l'usage des antifouling, explicitant bien la différence entre "nettoyage" et "carénage". Par ailleurs, il est aussi la cheville ouvrière de l'action menée pour Houat.

Le GT Pêche, animé par JC BRIENS, fait une priorité des problèmes liés à la pêche du bar. Une correspondance a été adressée à 11 parlementaires du Morbihan et au Préfet. Cette action a été bien perçue si on en juge par les retours généralement positifs.

Le GT ports départementaux, dont l'animateur R. SCHREIER a été remplacé (pour raison de santé, hélas) par C. HAZEBROUCK, est à la recherche de participants supplémentaires vu la charge de travail. Deux réunions importantes ont été organisées avec la CPM, des résultats probants ont été obtenus, en particulier avec un accord sur la globalisation des listes d'attente. Le rétablissement des profondeurs des ports demeure un sujet d'actualité important et le dragage fait partie des priorités (nous participons aux réunions du Comité départemental des dragages).

Le GT Sécurité et balisage: plusieurs exercices ont été réalisés, en particuliers deux sessions pendant le salon des Mille Sabords. P. BELBEHOC a signalé la présence d'un obstacle (menhir ?) immergé non répertorié à l'entrée du golfe du Morbihan. Ce danger sera signalé pour vérification lors de notre prochaine réunion avec le service des Phares et Balises.

Le GT ZMEL ports communaux et cales, animateur J. CONAS, fait le point sur les renouvellements d'AOT en cours qui dans l'ensemble aboutissent correctement quoique très lentement et parfois au prix de difficiles discussions. Pour tenir compte des réalités, nous souhaitons que la longueur des embarcations légères ("plates") soit actualisée. La réglementation de l'activité des plongeurs vérifiant les lignes de mouillages a été analysée, sur la base de quoi il s'avère possible de faire baisser le coût de ces opérations d'entretien. Ce GT travaille aussi sur la mise à jour du répertoire des tarifs des mouillages pratiqués dans le Morbihan.

En conclusion de ce rapport, P. CLAUDEL estime que l'UNAN 56 fonctionne à nouveau et se trouve dorénavant en mesure de faire face avec sérieux et détermination aux problèmes qui se posent à nous.

Le rapport moral et le bilan d'activités 2014 sont soumis au vote; ils sont approuvés à l'unanimité.

Bilan Financier :

Le bilan financier est présenté par le trésorier, Christian-Charles PARIS.

Les pièces comptables sont fournies avec ce CR en pièces jointes.

Le vérificateur des comptes, B. LE GLOAHEC, en certifie l'exactitude et la sincérité.

Le bilan financier est soumis au vote de l'assemblée; il est approuvé à l'unanimité.

Budget prévisionnel:

Le trésorier présente les différents postes de recettes et de dépenses pour 2015.

Il propose que la cotisation reste fixée à 2,43 € par membre pour le prochain exercice (2016).

Le projet de budget prévisionnel et le montant de la cotisation sont soumis au vote de l'assemblée: approbation unanime.

Propositions d'orientation 2015/2016

Le président détaille les propositions d'orientation 2015/2016. Ces propositions figurent en pièces jointes.

Il incombera au prochain CA d'arrêter les priorités en fonction de ces orientations et de l'actualité et de traduire ces orientations en actions ou en réflexions selon le cas.

Ces orientations sont soumises au vote de l'assemblée qui les approuve à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant posée, le président clôt la séance (12h30) .

*

* *